



PROCEDURE MATRIMONIAL

LIQUIDATION

REGIME

Par JCM

Bonjour,

Lorsque le notaire a été désigné pour procéder à la liquidation du régime matrimonial, est-ce que l'avocat doit fournir les éléments du compte d'administration directement au notaire ou doit-il au préalable les soumettre à la partie adverse ?

Je vous remercie de votre réponse

CM

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement